



LE CADRE

Réseau d'acteurs divers engagés dans des démarches de transitions agricoles et alimentaires, l'Alliance pour les transitions agricoles et alimentaires contribue à interroger les leviers de transition vers une assiette plus durable et plus végétale en s'appuyant sur une approche par les environnements alimentaires permettant de considérer l'ensemble des facteurs qui contribuent à influencer nos pratiques alimentaires.

Le sujet de la mobilisation de la grande distribution dans le cadre de démarches de transitions portées à l'échelle territoriale notamment a émergé au cours du premier programme d'action d'ALTA portant sur les environnements alimentaires et a alors été considéré par les acteurs ayant pris part à la réflexion comme un sujet stratégique à creuser. Stratégique, parce que si environ 80% des ventes de produits alimentaires sont encore assurées par la grande distribution et que la durabilité de l'offre proposée a été à plusieurs occasions interrogée, celle-ci se trouve généralement absente des démarches territoriales. A creuser parce que le peu de retours d'expérience d'acteurs territoriaux sur le sujet ne permet pas à ceux souhaitant se lancer dans une démarche visant à faire évoluer l'offre et les pratiques de la grande distribution d'avoir assez de références, d'outils et ressources pour les guider.

Le programme d'action "Grande distribution et territoires" porté par l'alliance vise donc à interroger les leviers dont disposent les acteurs des territoires pour agir sur ce maillon des systèmes alimentaires dans les territoires en transition mais aussi les marges de manœuvre des magasins pour faire évoluer leur offre et leurs pratiques. Il poursuit trois principaux objectifs :

- Animer un espace d'échange et de coopération sur l'évolution des pratiques et de l'offre de la grande distribution sur les territoires ;
- Contribuer à en faire un sujet des stratégies alimentaires sur les territoires et ainsi participer à l'évolution des politiques locales, nationales et européennes ;
- Identifier des premiers leviers d'action.

Le projet a entre autres permis de rassembler un collectif de porteurs de projets pilotes ayant mené, en 2024 et 2025, des expérimentations visant à mobiliser la grande distribution autour de leur démarche. Cette fiche est le fruit d'un travail de suivi et de capitalisation du retour d'expérience de l'un d'entre eux.

Valorisation de produits bio
en grande distribution

Interbio Occitanie

Impliquer la grande
distribution dans la prise en
compte des problématiques
de transition du territoire

Grenoble Alpes Métropole

Intégrer la grande
distribution aux dynamiques
d'acteurs de l'alimentation
du territoire

Club Drômois de l'Alimentation

Expérimentation de
transferts monétaires en
partenariat avec les
distributeurs du territoire

CD Seine Saint Denis



Contexte d'émergence du projet

Le département de la Seine-Saint-Denis compte 1,6 millions d'habitants, avec une densité particulièrement élevée (7000 hab/km²). Le département se démarque aussi par l'importance de son taux de pauvreté qui touche 28,4% de ses habitants. La production agricole y est tout à fait absente, bien qu'un volet agriculture urbaine à vocation sociale uniquement soit intégré à la démarche de la collectivité. La crise sanitaire liée à la pandémie de covid 19 a fait exploser la précarité alimentaire (qui a notamment fait apparaître de nouveaux publics comme les étudiants et personnes âgées) et fait émerger un enjeu fort lié à l'accessibilité à l'alimentation et à certains produits (frais) notamment. Dans ce contexte et à la croisée de travaux portés par le département (sur les pratiques de lutte contre la précarité alimentaire et en lien avec une volonté politique d'expérimenter des solutions et de contribuer à un plaidoyer national pour une Sécurité Sociale de l'Alimentation), et de travaux menés par Action Contre la Faim (notamment liés à l'animation du droit à l'alimentation à l'échelle des territoires visant à proposer une approche globale des réponses et faciliter le changement des politiques publiques au niveau local), le projet Vital'im émerge alors en 2023 dans l'idée d'expérimenter une réponse à la précarité alimentaire en augmentation sur le territoire.

Présentation de la structure et du projet

Le Projet Alimentaire Territorial du département de la Seine-Saint-Denis a été adopté en 2020. Labellisé PAT de niveau 2 depuis 2024, il affiche l'ambition de "rendre accessible à toutes et tous une alimentation saine et durable sur l'ensemble du territoire". Le PAT se veut facilitateur de coopérations autour de cet objectif et de développement de l'innovation sociale et territoriale.

Le dispositif Vital'im qui émerge dans le cadre des actions du PAT dès 2023, est une expérimentation de transferts monétaires fléchés vers des produits alimentaires, associés à un accompagnement vers une consommation d'aliments sains. Il constitue un moyen de facilitation de l'accès à une alimentation saine et durable notamment pour les plus précaires, dans la lignée de la proposition de chèque alimentation durable portée par la Convention citoyenne pour le climat.

L'idée est de créer un système incitatif de consommation de produits bio et de fruits et légumes frais tout en laissant aux usagers le choix de leur alimentation.

Lauréat du programme "Mieux Manger Pour Tous", le Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis a pu développer ce projet en partenariat étroit avec Action Contre la Faim.

Les transferts monétaires s'appuient sur le groupe Up et leur titre restaurant (recruté dans le cadre d'un marché public) qui gère la technologie et s'élèvent à 50€ par personne et par mois. La carte chargée et transmise aux participants peut être utilisée dans un périmètre géographique relativement large. Elle est accompagnée d'une application permettant d'accéder à une interface présentant un suivi des achats.

Porteur : Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis

Moyens mobilisés pour le projet : 2,3 millions d'euros dont 1,5 million d'euros du Fonds Mieux Manger Pour Tous ; 3 ETP (dont 1 ETP pris en charge au sein du département) ; 600 000€ fléchés sur les transferts monétaires et 500 000 fléchés sur l'accompagnement en santé/nutrition.

Temporalité : Décembre 2023 à avril 2026

Partenaires : Action Contre la Faim, associations locales, groupe Up

Objectifs et publics cibles

Le projet poursuit à minima 4 objectifs :

- Expérimenter un dispositif de soutien financier fléché dépenses alimentaires et non stigmatisant avec une incitation à la consommation d'aliments sains ;
- Interroger la pérennité des changements de comportements alimentaires et leur impact sur d'autres marqueurs de précarité (isolement, accès au droit, estime de soi, etc.) ;
- Nourrir les réflexions du département sur les enjeux d'accessibilité à une alimentation saine et durable ainsi que les politiques publiques au niveau national permettant de garantir l'application du droit à l'alimentation ;
- Mettre en place et mesurer les effets d'une mobilisation multisectorielle sur les territoires autour des enjeux d'accès à une alimentation suffisante, saine et durable.

Le dispositif cible près de 530 ménages vivant sur quatre communes participant au dispositif (Villetaneuse, Sevran, Clichy-sous-Bois, Montreuil), ce qui représente 1 350 personnes.

4 grandes catégories de personnes sont précisément identifiées : les étudiant-es, personnes âgées, ménages précaires, mais aussi les femmes enceintes, allaitantes ou parents avec enfants en bas âge.

Les actions

LES TRANSFERTS MONÉTAIRES

Les transferts monétaires proposés dans le cadre du dispositif Vital'ím s'élèvent à 50€ par mois et par personne. Ce montant correspond au budget estimé par Action Contre la Faim qui permet de répondre aux besoins en fruits et légumes frais d'un adulte. Les transferts, fléchés dépenses alimentaires, ont été réalisés sur 6 mois.

Une bonification de 50% des dépenses, visant à inciter à la découverte de nouveaux produits et à la consommation de produits durables a été proposée. Celle-ci est plafonnée à 25€ par mois et par personne. Cette bonification est orientée vers la consommation de produits issus de l'agriculture biologique et de fruits et légumes frais qui couvrent un enjeu d'amélioration de la durabilité des produits consommés (agriculture biologique) et nutritionnel (augmentation des fruits et légumes frais).

L'ACCOMPAGNEMENT AU CHANGEMENT DE PRATIQUES ALIMENTAIRES

En complément des transferts monétaires proposés, le département de la Seine-Saint-Denis propose une diversité d'activités gratuites et non obligatoires construites et animées par les acteurs associatifs

des 4 territoires partenaires du dispositif. Les ateliers proposés visent à aborder différentes thématiques en lien avec l'alimentation saine et durable et combinent les approches : ateliers cuisine, atelier jardinage, ateliers pédagogiques sur l'identification des sucres cachés, réunions d'information avec des professionnels de l'alimentation (type diététicienne) permettant d'aborder des enjeux en lien avec la nutrition et la santé.

Cet accompagnement est proposé durant 8 mois et propre à chaque territoire participant avec pour but d'outiller durablement les participants au-delà de la durée du projet (connaissances, ressources, réseau, lien social).

Les freins et difficultés rencontrés

ENGAGER LE DIALOGUE A L'ECHELLE DEPARTEMENTALE

Si des adaptations en matière de technique et fonctionnement sont apparues nécessaires en début de projet (impossibilité de distinguer automatiquement les produits bonifiables en caisse de supermarchés engendrant une charge administrative pour les usagers et donc du non recours), le département fait à ce jour le constat de difficultés essentiellement liées à l'engagement du dialogue avec les distributeurs. Les obstacles techniques auraient a priori pu être levés, d'après le département, si un réel dialogue avait pu être engagé avec des magasins ou enseignes partenaires. Interpellées via un courrier signé par le Président du Conseil Départemental et la Présidente d'Action contre la Faim adressé à la Fédération du Commerce et de la Distribution (FCD) qui est resté lettre morte, ainsi que via diverses prises de contact individuelles au national et en magasin, les enseignes de la grande distribution ont considéré le projet "trop petit" pour le traiter à l'échelle nationale, les magasins du territoire ont eux avancé le besoin d'un appui national pour s'engager dans ce type de projets (ex : gestion du système de caisse), et ce alors que, dans le cas de Montreuil, les usager-es ont employé leur carte à 47% dans des grandes ou moyennes surfaces.

Il en ressort un besoin d'engagement de l'Etat afin de donner une direction et des obligations claires aux acteurs de la grande distribution afin qu'ils contribuent au déploiement de projets réellement transformateurs pour les systèmes agricoles et alimentaires aux échelles nationales et locales ; besoin qui fait écho à la tribune signée par les principaux distributeurs à l'attention du gouvernement dans le cadre de la consultation sur la Stratégie Nationale pour l'Alimentation, la Nutrition et le Climat (SNANC), publiée en juin 2025.

CONSERVER LA LISIBILITE DU PROJET LORS DU PASSAGE D'UN DISPOSITIF INSTITUTIONNEL A UN PROJET DE TERRAIN

Le dispositif Vital'im est construit au sein d'un Conseil Départemental, en partenariat avec une ONG (Action Contre la Faim) et en lien avec 4 communes et une multitude d'associations locales. Un enjeu de coordination de l'ensemble des structures se pose alors à la fois dans un souci de bon déroulé opérationnel de l'action mais aussi dans le but d'assurer une certaine lisibilité du projet par les usagers. En Seine-Saint-Denis, la multiplication des communications sur le dispositif a pu contribuer à "noyer" les usagers sur les informations en lien avec l'utilisation de la carte ou les accompagnements, bien que la dynamique ait été différente en fonction des villes.

Certaines pistes d'amélioration de cette communication et de clarté ont cependant pu être identifiées, par exemple le fait de cibler toujours les mêmes lieux et/ou horaires dans le cadre des activités proposées.

Les obstacles techniques, notamment l'impossibilité de mettre en place une bonification automatique sur les produits bio et les fruits et légumes en GMS (contrairement à ce qui a pu être mis en place avec les magasins spécialisés durables) à largement complexifié la participation au dispositif pour les usager-es en exigeant l'envoi des tickets de caisse aux porteurs de projets pour une bonification manuelle et rétroactive. Une coopération et implication des distributeurs est nécessaire pour lever ce verrou.

LES LIMITES D'UN PROJET PONCTUEL SUR LES CHANGEMENTS DE COMPORTEMENTS ALIMENTAIRES ET LA LUTTE CONTRE LA PRECARITE ALIMENTAIRE

Les résultats montrent en effet que le dispositif a permis aux usager-es de diversifier leur assiette et de ne plus avoir de personnes (parmi les participant-es) déclarant qu'il leur arrive souvent de ne pas avoir assez à manger. Si à plus de 6 mois de la fin du dispositif de bonification, 25% des usagers ont maintenu des pratiques alimentaires qu'ils n'avaient pas avant, la fin des transferts monétaires réduit significativement l'impact positif sur la santé et les situations de précarité à plus long terme. Une politique publique pérenne avec des financements sécurisés s'avère indispensable pour réellement réduire sur la durée les situations de précarité alimentaire et rendre accessible une alimentation saine et durable à toutes et tous.

Les clés de réussite

AGIR SIMULTANEMENT SUR L'ACCESSIBILITE ECONOMIQUE ET PHYSIQUE

Le dispositif Vital'im s'appuie en grande partie sur des transferts monétaires fléchés dépenses alimentaires et constitue ainsi une réponse aux inégalités d'accès économique à une alimentation saine et durable. Le déploiement du dispositif a cependant permis de lui donner une dimension territoriale, notamment basée sur la mobilisation de communes, mais aussi d'acteurs dynamiques très locaux. Cette approche géographique a permis de qualifier et rendre compte de l'offre alimentaire existante sur chaque territoire. Le projet a fait le choix de ne pas s'appuyer sur la monnaie locale pour ne pas restreindre les lieux d'achat et ouvrir aux distributeurs des filières longues que fréquentent nombreux usagers (notamment les grandes et moyennes surfaces). Malgré cette ouverture, le projet a mis en lumière le manque d'offre, un frein supplémentaire qui s'ajoute au frein économique dans l'accès à une alimentation choisie, saine et durable. L'intérêt de cette double approche est aussi observé à travers les résultats du projet qui montrent que dans les lieux où l'offre durable est présente, les usager-es y ont eu recours. En effet, dans le cadre du dispositif, 25% des montants dépensés l'ont été dans un magasin proposant une offre durable à Montreuil où cette offre est plus présente contre 5 à 8 % sur les autres territoires plus dépourvus en offres durables.

Il en ressort un chantier pour travailler avec les GMS et les autres commerces alimentaires de proximité afin d'améliorer l'accessibilité physique à une offre plus saine et durable.

LES RESSOURCES

- ▶ [Page d'information](#) sur le projet Vital'im, site internet du Conseil Départemental Seine-Saint-Denis ;
- ▶ [Restitution du projet](#) pour Montreuil ;
- ▶ [Programme Mieux Manger Pour tous](#).
- ▶ [Tribune](#) à l'attention du gouvernement signée par les principaux distributeurs, de juin 2025
- ▶ [Propositions](#) de la Convention Citoyenne pour le Climat



CONTACT

Romain Dhainaut, chargé de mission transition écologique, délégation à la Transition Écologique et à la Résilience
rdhainaut@seinesaintdenis.fr

